



**Suite à la crue du 21 février 2018, pour des raisons de sécurité, le sentier de l'Adour est interdit aux véhicules entre Ugnouas et Bazillac.**

**L'accès aux piétons et aux cyclistes reste autorisé.**

**Les travaux prévus en 2017 sur l'Adour n'ont pas pu être réalisés car l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général qui autorise le SMGAA à intervenir sur les cours d'eau, déposé en mai 2016 n'a été notifié que le 15 décembre 2017.**

**Dès que le niveau d'eau le permettra les travaux nécessaires à la sécurisation du chemin seront effectués.**

**Le Président du SMGAA**

**Bernard LUSSAN**